



CERTIFICAT D'INTEMPERIE

C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Le certificat d'intempérie est le document qui prouve à l'assureur que le sinistre survenu a bien été causé par des changements climatiques. L'attestation comprend une description précise des conditions météorologiques à l'endroit et à la date de l'accident. Ce document n'est généralement exigé par les compagnies qu'en cas de phénomènes climatiques de grande importance. Des températures trop basses ou trop élevées, ou encore des rafales de vent de plus de 100 km/h peuvent notamment faire l'objet d'une demande de certificat d'intempérie. Les pluies torrentielles sont aussi concernées, contrairement à une simple grêle qui n'est pas considéré comme « extraordinaire ».

Le certificat d'intempérie consiste en un document de garantie pour l'assureur, sans lequel certains volets de l'assurance habitation peuvent ne pas être valables. L'attestation est délivrée par un centre météorologique, après avoir été écrite par un météorologiste expérimenté. Les données fournies sont basées sur des chiffres relevés par le centre Météo France au moment du sinistre.

Il est à noter que le maire d'une commune ne délivre pas ce type de certificat car il n'en a pas la compétence juridique.

OU L'OBTENIR ?

Tel que mentionné précédemment, le principal fournisseur de certificat d'intempérie est Météo France, mais d'autres entreprises peuvent en délivrer.

Avant de recourir à une autre entité que Météo France, il est important d'obtenir l'accord de l'assureur.

En effet, le certificat d'intempérie n'est pas délivré gratuitement mais est facturé et les tarifs peuvent varier selon les entités. Si le contrat d'assurance habitation a prévu ce volet, le coût de la demande peut être remboursé.

QUELLES DEMARCHES EFFECTUER ?

Les demandes peuvent s'effectuer auprès de Météo France soit par courrier à la station la plus proche (pour Lunéville, 83 rue Grande Haie 54510 TOMBLAINE) soit par internet sur le site de Météo France rubrique Produits et services.

Les demandes auprès des autres entreprises proposant ces certificats se font essentiellement par internet sur leur site.

Le délai de réponse est variable selon les prestataires, généralement entre 2 et 5 jours.